

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-13-2-14

Séance du vendredi 5 novembre 2010

APRA : DEFINITION D'UN PLAN D'ACTIONS STRATEGIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2009-5-2-4 du 9 décembre 2009 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer à l'Association pour la Promotion des Activités Aéronautiques dans la zone des Trois Frontières -MULHOUSE-BASEL-FREIBURG- et le Sud Alsace (APRA), dont le siège est situé à Saint Louis (Aéroport de Bâle-Mulhouse), une subvention de 5 800 € pour une prestation de conseil et d'assistance dans la définition d'un plan d'actions stratégiques confiée à l'entreprise In'Initiale implantée à STRASBOURG,
- Autorise de prélever les crédits correspondants sur le programme F 724 Chapitre 65 Fonction 90 Nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
Alphonse HARTMANN ne participe
pas au vote en sa qualité de Président
de l'APRA.